

Université Catholique de Louvain
Faculté des sciences économiques, sociales et politiques
Département des sciences de la population et du développement
Institut de démographie

**Cohabitation, "intimité à distance" ou isolement familial ?
Les rapports familiaux intergénérationnels aux âges élevés dans la
société portugaise**

Alice Maria Delerue Alvim de Matos

Membres du jury

Claude-Michel Loriaux (promoteur)
Albertino Gonçalves
Godelieve Masuy-Stroobant
Josianne Duchêne
Thérèse Jacobs

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences
sociales (démographie)

Mai 2007

Chapitre V

Les solidarités familiales intergénérationnelles

5.1 Introduction

Au chapitre précédent, nous avons explicité nos options théoriques et méthodologiques. Nous sommes maintenant, en mesure d'entamer l'analyse empirique des relations familiales intergénérationnelles.

Dans la première partie de ce chapitre, nous étudierons l'impact de *deux caractéristiques de la structure d'opportunité des individus* - le genre et la structure du ménage - sur les échanges familiaux intergénérationnels¹. Comme l'a recommandé Hogan et al (1993 : 1429), les personnes âgées seront observées dans leurs rôles d'individus aidés et d'individus aidants vis-à-vis de leurs enfants.

Dans la deuxième partie de ce chapitre, nous analyserons l'impact de la *structure d'opportunité de la relation* sur l'aide et l'assistance intergénérationnelles. Cette structure d'opportunité de la relation est décrite par deux indicateurs : la distance entre les logements et la fréquence des contacts entre les parents âgés et leurs enfants adultes.

¹ La troisième caractéristique de la structure d'opportunité des individus, du modèle théorique présenté au 4^{ème} chapitre - la catégorie socio-économique des personnes âgées, sera prise en compte au 6^{ème} chapitre de cette thèse. Le nombre très important d'ainés pauvres au Portugal justifie que l'on accorde un chapitre entier à l'analyse des échanges intergénérationnels en fonction de la catégorie socio-économique des individus.

5.2 Les inégalités de genre dans les échanges de ressources et d'assistance entre parents âgés et enfants adultes

L'importance des analyses de genre dans les recherches sur les relations intergénérationnelles aux âges élevés a été soulignée par Hagestad dans son rapport rédigé pour les Nations Unies - Commission Economique pour l'Europe, sur l'état des savoirs et les perspectives de développement des recherches sur les relations intergénérationnelles (2000 : 26). Elle justifie qu'on entame ce chapitre par une analyse de genre de la cohabitation intergénérationnelle et des échanges qui ont lieu entre parents âgés et enfants adultes non cohabitants.

5.2.1 Les questions de genre dans la cohabitation

Le partage du logement entre les parents âgés et un ou plusieurs enfants adultes est une forme d'échange intergénérationnel des ressources qui a perdu de l'importance dans les sociétés où domine le principe de « l'intimité à distance ». Aujourd'hui, il serait surtout le résultat d'un besoin économique qui implique les ménages les plus défavorisés qui ne sont pas en condition de redistribuer de l'argent (Attias-Donfut, 2000 :271).

A côté d'une éventuelle distribution inégale de la co-résidence dans les différents milieux socio-économiques à l'intérieur d'un même pays (question qui sera abordée au 6^{ème} chapitre), y a-t-il des inégalités de

genre dans le partage intergénérationnel du logement des personnes âgées? En d'autres termes, est-ce que la cohabitation qui encourage l'équité intergénérationnelle ne s'appuie pas sur une inégalité de genre ?

Avant de répondre à la question précédente en ce qui concerne le Portugal, nous examinerons la fréquence de la co-résidence entre parents âgés et enfants adultes car les (éventuelles) inégalités de genre associés à cette forme d'échange de ressources sont d'autant plus graves que le partage du logement entre parents âgés et enfants adultes est répandu dans la société.

Malgré la tendance générale, en Europe, à une moindre cohabitation intergénérationnelle aux âges élevés (voir premier chapitre), ce phénomène a une importance inégale dans les divers pays. Ce fait peut être expliqué, en bonne mesure, par le contexte socioculturel (Reher, 1998). Ce contexte justifierait, par exemple, l'importance majeure de la cohabitation intergénérationnelle en Europe du Sud.

L'enquête CIDIF révèle un taux de co-résidence intergénérationnelle² des personnes de 55 à 90 ans de 39,8%³. La valeur de cet indicateur situe bien le Portugal dans l'ensemble des pays de l'Europe du Sud où la co-résidence intergénérationnelle est nettement plus élevée que dans les pays de l'Europe du Nord et de l'Europe Occidentale (K. Hank, 2006 : 12).

² Taux de co-résidence intergénérationnelle = rapport entre le nombre d'individus (dans une population ou appartenant à un groupe d'âge x) qui partagent le logement avec un ou plusieurs enfants et le nombre total d'individus (de la population ou appartenant au même groupe d'âge).

³ Comme nous l'avons vu au 1^{er} chapitre, les données statistiques disponibles sur le dernier recensement de la population réalisé au Portugal ne permettent pas d'approcher le type de ménage des personnes âgées. Nous ne sommes donc pas en mesure de comparer les résultats de notre enquête avec les données du recensement en ce qui concerne la co-résidence entre parents âgés et enfants adultes.

Néanmoins, la cohabitation intergénérationnelle semble être légèrement moins importante au Portugal qu'en Espagne ou en Italie (tableau 5.1).

Tableau 5.1 : Taux de co-résidence intergénérationnelle (%)

Groupes d'âge	Portugal (n = 1100)	Espagne (n = 1565)	Italie (n = 1562)	France (n = 1013)
50-59	52,4 (*)	74,9	84,7	46,9
60-69	41,3	50,7	56,2	17,3
70-79	31,1	41,7	48,1	9,8
80 et +	42,4	42,7	50,7	18,7
Total	39,8(**)	55,7	63,0	26,9

Sources :

- Portugal : enquête CIDIF ; n = 1100
- K. Hank (2006 : 31) ; calculs de l'auteur à partir des données de l'enquête SHARE 2004.

Notes :

- (*) Taux de co-résidence des individus de 55 à 59 ans.
- (**) Taux de co-résidence des individus de 55 ans à 90 ans.

Dans tous les pays présentés dans le tableau précédent, le taux de co-résidence dans la deuxième moitié de la vie tend à diminuer avec l'âge jusqu'au moment où les problèmes de santé ou de solitude s'aggravent et la co-résidence s'impose comme une des solutions possibles.

Parmi les enfants qui partagent le logement avec leurs parents âgés, il y a ceux qui n'ont jamais quitté le domicile parental (cohabitants sans interruptions) et ceux qui sont retournés au domicile parental ou hébergent leurs parents après une période d'indépendance (re-cohabitants). Les premiers ont tendance à diminuer quand l'âge du parent

s'élève tandis que le nombre de re-cohabitants évolue dans le sens inverse. Une analyse des échanges intergénérationnels devrait distinguer la cohabitation sans interruptions de la re-cohabitation. Dans la cohabitation sans interruptions, on peut distinguer deux situations : la cohabitation qui précède la phase de « nid vide » et que nous désignerons de cohabitation « précaire » et la cohabitation où l'enfant adulte n'a pas l'intention de quitter le domicile parental et que nous désignerons de cohabitation « durable ». La première forme de cohabitation, la plus fréquente, bénéficie surtout aux enfants. La deuxième forme de cohabitation est, très probablement, plus proche de la situation de re-cohabitation que de la situation de cohabitation « précaire » en termes d'échanges intergénérationnels car le principal bénéficiaire est le parent, en général (l'enfant peut être le principal bénéficiaire si la cohabitation se justifie par le besoin d'assurer la garde des petits-enfants, par exemple).

Pour ne pas trop alourdir l'enquête aux personnes âgées, nous n'avons pas collecté l'information permettant de distinguer clairement la cohabitation sans interruptions de la re-cohabitation entre parents âgés et enfants adultes et, dans la cohabitation sans interruptions, de distinguer celle que nous avons désignée de « précaire » de la cohabitation « durable ». Ainsi, l'étude des différences de genre en fonction du type de cohabitation entre parents et enfants adultes est réalisée à partir de variables « proxy » des différents modèles de co-résidence. Nous avons considéré l'existence de cohabitation sans interruptions quand le parent affirmait que l'enfant habitait chez lui et l'existence de re-cohabitation quand le parent déclarait habiter chez l'enfant. La distinction entre la cohabitation « précaire » et la cohabitation « durable » est faite en fonction de l'âge du parent. Nous supposons que la plupart des situations de cohabitation au-delà de 70 ans

sont des situations de cohabitation « durable » car les enfants de ces individus ont largement dépassé l'âge où l'on quitte habituellement le domicile parental.

Une première analyse (qui ne tient pas encore compte des types de co-résidence) révèle que 43% des hommes et 38% des femmes enquêtées cohabitent ou re-cohabitent avec un ou plusieurs enfants. 39% des personnes de 55 ans et plus qui habitent avec leurs enfants partagent le logement avec des enfants du sexe masculin tandis que 43% le partagent avec des enfants du sexe féminin et 18% le partagent avec des enfants du sexe masculin et du sexe féminin (tableau 5.2).

Tableau 5.2 : Personnes de 55 à 90 ans qui cohabitent ou re-cohabitent avec un ou plusieurs enfants

Groupes d'âge	Total	Cohabitation/ recohabitation avec un ou plusieurs enfants du sexe masculin	Cohabitation/ recohabitation avec un ou plusieurs enfants du sexe féminin	Cohabitation/ recohabitation avec des enfants du sexe masculin et du sexe féminin
55-59	97	37	29	31
60-64	77	30	29	18
65-69	82	37	30	15
70-74	67	29	32	6
75-79	51	18	28	5
80-84	35	12	20	3
85 et plus	29	9	20	0
Total	438 (100%)	172 (39%)	188 (43%)	78 (18%)

Source : Enquête CIDIF ; n = 438

Quand on approche le phénomène de la cohabitation ou de la re-cohabitation intergénérationnelle aux âges élevés par les enfants, on est amené à conclure qu'il y a presque autant d'enfants adultes du sexe masculin que du sexe féminin qui partagent le logement avec un des parents ou les deux parents de 55 ans et plus : 297 enfants du sexe masculin et 308 enfants du sexe féminin (tableau 5.3).

Tableau 5.3 : Enfants cohabitants/re-cohabitants selon l'état civil et le sexe par groupe d'âge du parent

Groupe d'âge du parent cohabitant	Total	célibataires		mariés		divorcés/veufs	
		sexe masc.	sexe féminin	sexe masc.	sexe féminin	sexe masc.	sexe féminin
55-59	166	82	71	6	6	1	0
60-64	117	48	44	8	10	4	3
65-69	108	48	34	8	12	3	3
70-74	80	29	21	9	17	1	3
75-79	62	11	14	11	24	2	0
80-84	43	9	13	7	11	2	1
85 et +	29	2	4	5	16	1	1
Total	605	229	201	54	96	14	11

Source : Enquête CIDIF ; n = 605

Les enfants cohabitants/re-cohabitants du sexe masculin représentent 9,1% du total des enfants des enquêtés contre 9,4% pour les enfants

cohabitants/re-cohabitants du sexe féminin. De même, le poids relatif des enfants cohabitants/re-cohabitants de chacun des sexes dans le total des enfants du même sexe ne diffère pas beaucoup : 17,5% pour le sexe masculin contre 19,4% pour le sexe féminin (tableau non présenté).

Une analyse plus attentive des tableaux précédents laisse pourtant entrevoir des différences de genre dans cette apparente distribution identique de la cohabitation/re-cohabitation aux âges élevés en fonction du sexe de l'enfant. En effet, le tableau 5.2 montre que les enfants du sexe masculin partagent plus souvent le logement avec leurs parents quand ces derniers sont encore des « jeunes vieux ». L'explication se trouve, en bonne partie, dans le fait que les garçons ont tendance à quitter le domicile parental plus tardivement que les filles. À partir de 70 ans, l'âge à partir duquel le veuvage ou les problèmes de santé des parents sont plus fréquents, les enquêtés ont tendance à partager le logement avec une fille plutôt qu'un fils. Cette tendance s'accroît avec l'âge : à partir de 80 ans, il y a même deux fois plus de cas de cohabitation/re-cohabitation avec une fille qu'avec un fils ! À un âge des parents où le partage d'un même logement signifie, très probablement, cohabitation « durable » ou « re-cohabitation », les filles sont donc beaucoup plus présentes que les fils. En général, cette co-résidence à un âge élevé des parents bénéficie surtout à ces derniers, par opposition à une cohabitation à un âge plus jeune qui profite souvent aux enfants qui n'ont pas encore une vie indépendante (ou qui comptent sur leurs parents pour assurer la garde des enfants en bas âge).

Les filles sont aussi plus présentes que les fils dans l'univers des enfants cohabitants/re-cohabitants mariés. Le tableau 5.3 montre que la

probabilité de co-résidence avec un parent est presque deux fois plus importante pour les enfants mariés du sexe féminin quand on prend comme référence les enfants du sexe masculin dans la même situation matrimoniale. Nous sommes, à nouveau, en face de situations de cohabitation « durable » et de re-cohabitation. En somme, les situations plus difficiles à vivre, que ce soit l'âge avancé du parent ou l'implication du ménage de l'enfant dans la situation de cohabitation (par opposition à la cohabitation avec un enfant célibataire) sont plus souvent supportées par les filles que par les fils⁴.

Si on se limite à l'analyse de la re-cohabitation (16,3% des cas de partage intergénérationnel du logement), on constate, une fois de plus, que les filles sont plus nombreuses que les fils à re-cohabiter avec un parent : 67,5% des enfants qui logent leurs parents sont des enfants du sexe féminin. Néanmoins, ce pourcentage est un peu inférieur à celui que Attias-Donfut et Wolff ont trouvé en France où 3 sur 4 enfants re-cohabitants sont du sexe féminin (2000 : 41).

5.2.2 Les questions de genre dans les situations « d'intimité à distance »

Comme nous l'avons dit auparavant, le partage du logement n'est qu'une forme d'échange familial intergénérationnel. Dans cette recherche, nous avons pris en compte plusieurs autres formes d'assistance entre parents

⁴ Néanmoins, d'après les données de notre enquête, les enfants du sexe féminin ne partagent pas plus souvent le logement avec un parent ayant des problèmes de santé que les enfants du sexe masculin.

âgés et enfants adultes en interrogeant les personnes de 55 ans et plus sur le type d'aide prodiguée et reçue de chacun de leurs enfants non cohabitants⁵ et ⁶. Les données disponibles permettent d'évaluer le degré de solidarité fonctionnelle (Silverstein et Bengtson, 1997) entre les parents âgés et leurs enfants adultes à partir des indicateurs suivants :

1. Don ou prêt d'argent
2. Don en nature (vêtements, nourriture, etc.)
3. Aide dans les travaux domestiques (ménage, cuisine, linge, etc.)
4. Aide dans les travaux de bricolage et jardinage
5. Aide dans les courses ou démarches administratives
6. Accompagnement des parents lors de leurs sorties pour des démarches administratives ou pour des raisons médicales (uniquement dans l'aide fonctionnelle des enfants adultes envers leurs parents)
7. Garde des petits-enfants, prise en charge de leurs travaux pour l'école ou de leurs transports de et vers l'école (uniquement dans l'aide fonctionnelle des parents envers leurs enfants adultes)
8. Soutien moral

Avant d'examiner le type d'échanges entre parents âgés et enfants adultes, nous allons prendre en compte la présence ou absence d'échanges

⁵ Nous disposons ainsi de données plus fouillées que la plupart des recherches réalisées dans d'autres pays où les interviewés ne sont interrogés que sur les échanges établis avec l'ensemble des enfants non cohabitants.

⁶ Nous n'avons pas interrogé les parents qui cohabitent avec un ou plusieurs enfants sur les échanges avec ceux-ci car la situation de cohabitation rend difficile l'estimation de l'entraide.

intergénérationnels avec les enfants non cohabitants⁷. Deux groupes d'interviewés seront comparés : les parents qui ne cohabitent avec aucun de leurs enfants (appelés « parents non cohabitants » malgré l'éventuelle cohabitation avec le conjoint ou tout autre personne) et les parents qui cohabitent avec un enfant, au moins, et qui ont encore un ou plusieurs enfants non cohabitants (désignés de « parents cohabitants »). La distinction des deux groupes de parents avec des enfants non cohabitants s'impose car la dynamique intergénérationnelle peut être influencée par la cohabitation du parent avec un ou plusieurs de ses enfants. Nous nous intéressons à l'aide apportée par les enfants non cohabitants et à l'aide dispensée par les parents à ces enfants, dans une perspective de genre.

5.2.2.1 L'assistance dispensée aux parents par l'ensemble des enfants non cohabitants

Dans notre échantillon, 48,3% des parents qui ne cohabitent pas avec leurs enfants sont aidés (quelle que soit la forme d'aide) par un ou plusieurs de leurs enfants et 42,2% de ceux qui cohabitent avec un enfant, au moins, sont aidés par un ou plusieurs de leurs enfants non cohabitants. L'aide des enfants non cohabitants est donc un peu plus importante quand le parent ne cohabite pas avec un de ses enfants. Dans une analyse de genre, on constate que l'aide est dirigée préférentiellement vers les femmes (tableau 5.4). Ce résultat est corroboré par de nombreuses études

⁷ Nous avons considéré qu'il y avait de l'aide des enfants aux parents ou, au contraire, des parents aux enfants quand les interviewés ont déclaré recevoir ou fournir une ou plusieurs des formes d'aide évaluées par les indicateurs répertoriés ci-dessus.

(Attias-Donfut et Worff, 2000 ; Spitze, 1999 ; Silverstein et al, 1995 ; Mancini, 1989).

La différence entre les deux sexes en ce qui concerne l'aide reçue des enfants non cohabitants est plus importante dans le groupe des parents qui cohabitent déjà avec un enfant : 46,7% des femmes et 35,7% des hommes cohabitants sont aidés par des enfants non cohabitants. Cela dit autrement, on peut affirmer qu'une femme cohabitante a une probabilité 1,6 fois plus grande qu'un homme d'être assistée par les enfants non cohabitants.

Tableau 5.4 : Parents aidés par des enfants non cohabitants (%)

	Parents qui ne cohabitent pas avec leurs enfants (n = 501)	Parents qui cohabitent avec un ou plusieurs enfants et qui ont un autre ou d'autres enfants non-cohabitants (n = 339)
% de parents aidés	48,3	42,2
% de parents du sexe masculin aidés (par rapport au total de parents du même sexe)	44,9	35,7
% de parents du sexe féminin aidés (par rapport au total de parents du même sexe)	50,5	46,7

Source : enquête CIDIF

Note : dans ce tableau ne sont présentés que les parents qui ont des enfants non-cohabitants (840 individus au total, c'est-à-dire, 76,4% de l'échantillon de l'enquête CIDIF). Parmi ces 840 individus, 501 ne cohabitent pas avec leurs enfants et 339 cohabitent avec un enfant, au moins.

L'aide que nous venons de décrire est dispensée par moins d'un tiers des enfants non cohabitants : 30,5% des enfants non cohabitants de parents qui ne cohabitent pas avec leurs enfants et 29,1% des enfants non cohabitants de parents qui cohabitent avec un ou plusieurs enfants⁸. Les mères qui cohabitent avec un ou plusieurs enfants sont plus soutenues que les pères par leurs autres enfants non cohabitants (tableau 5.5).

Tableau 5.5 : Enfants non cohabitants qui apportent de l'aide aux parents (%)

	Enfants de parents qui ne cohabitent avec aucun enfant (n = 1626)	Enfants de parents qui cohabitent avec un ou plusieurs enfants (n = 1055)
% d'enfants qui aident les parents	30,5	29,1
% d'enfants qui aident les pères (par rapport au total d'enfants avec des pères vivants)	31,2	26,3
% d'enfants qui aident les mères (par rapport au total d'enfants avec des mères vivantes)	30,0	31,0
% d'enfants du sexe masculin qui aident les parents (par rapport au total d'enfants du sexe masculin)	29,5	26,7

⁸ Les deux groupes de parents ont un nombre moyen d'enfants non cohabitants semblable: 3,12 enfants non cohabitants pour le groupe des parents cohabitants et 3,24 enfants non cohabitants pour le groupe des parents non cohabitants. Les parents cohabitants ont donc un nombre moyen d'enfants (cohabitants + non cohabitants) supérieur à celui des parents non cohabitants.

% d'enfants du sexe féminin qui aident les parents (par rapport au total d'enfants du sexe féminin)	31,4	31,9
---	------	------

Source : enquête CIDIF

On peut affirmer qu'à dimension de la population contrôlée, les mères cohabitantes sont plus nombreuses que les pères à recevoir de l'aide des enfants non cohabitants et qu'elles sont soutenues par un plus grand nombre d'enfants (tableaux 5.4 et 5.5). Ces résultats sont cohérents avec le résultat des études citées ci-dessus qui ont mis en évidence le fait que les femmes reçoivent plus d'assistance de leurs enfants que les hommes (Spitze, 1999 ; Attias-Donfut et Worff, 2000). On remarque également que les filles non cohabitantes aident un peu plus que les fils, les parents qui cohabitent avec un ou plusieurs de leurs frères ou sœurs (tableau 5.5). En conséquence, on peut dire que la lignée féminine se soutient plus que la lignée masculine.

L'importance de la relation d'entraide entre mères et filles qui se dégage (encore que timidement) de notre analyse a été mise en évidence par de nombreuses recherches depuis les années quatre-vingt (Mancini, 1989 ; Brubaker, 1990 ; Hogan et al., 1993 ; Silverstein, Parrott et Bengtson, 1995 ; Lye, 1996 ; Silverstein et Bengtson, 1997 ; Affichard, 1998 ; Lowenstein, 1999 ; Spitze, 1999 ; Attias-Donfut et Arber, 2000 ; Attias-Donfut et Worff, 2000, entre autres). Néanmoins, dans l'étude de Ikkink et al (1999 : 841) le sexe de l'enfant ne détermine pas l'aide aux parents. Les auteurs justifient ce résultat par la prise en compte des personnes

âgées en bonne santé et de toutes les formes d'entraide entre les parents et les enfants. Comme notre recherche a les mêmes caractéristiques, cela peut expliquer que la relation d'assistance entre mères et filles ne soit pas plus nette.

5.2.2.2 L'aide des parents aux enfants non cohabitants

Comme nous l'avons vu, l'aide des enfants non cohabitants aux parents bénéficie à presque la moitié des parents. Cette aide est contrebalancée par l'aide des parents aux enfants où il y a un pourcentage semblable de parents aidants : 48,5% des parents non cohabitants et 45,4% des parents cohabitants aident leurs enfants non cohabitants. Cette fois-ci, il n'y a pas de différences significatives en fonction du sexe du parent et les filles non cohabitantes sont à peine un peu plus soutenues que les fils (tableau 5.6).

Tableau 5.6 : Enfants non cohabitants aidés par les parents (%)

	Enfants de parents qui ne cohabitent avec aucun enfant (n = 1626)	Enfants de parents qui cohabitent avec un ou plusieurs enfants (n = 1055)
% d'enfants non cohabitants aidés	69,3	67,3
% d'enfants non cohabitants du sexe masculin aidés (par rapport au total d'enfants non cohabitants du même sexe)	67,8	65,7

% d'enfants non cohabitants du sexe féminin aidés (par rapport au total d'enfants non cohabitants du même sexe)	70,8	69,2
---	------	------

Source : enquête CIDIF

5.2.2.3 Les relations d'entraide mutuelle entre les parents et les enfants non cohabitants

Quand on compare les tableaux 5.5 et 5.6, on constate que l'aide intergénérationnelle a surtout un sens descendant⁹ car le nombre d'enfants non cohabitants aidés par leurs parents est largement supérieur au nombre d'enfants qui aident leurs parents. La question qui se pose maintenant est celle de savoir dans quelle mesure l'aide des parents aux enfants qui est accordée au présent ou qui a eu lieu dans le passé encourage l'assistance des enfants aux parents. Comme nous l'avons vu au deuxième chapitre, pour de nombreux chercheurs, la réciprocité caractérise l'assistance aux parents âgés (Attias-Donfut et Worff, 2000 ; Ikkink et al, 1999 ; Hogan, Eggebeen et Clogg, 1993 ; Walker et al., 1993 ; Uehara, 1990).

Le tableau 5.7 illustre l'entraide mutuelle synchrone et asynchrone entre parents âgés et enfants adultes. On observe que plus de 40% des enfants sont aidés ou ont été aidés par les parents, mais ne rétribuent pas cette aide au présent. Il y a ¼ d'enfants engagés dans des relations d'entraide

⁹ On sait que les individus ont tendance à valoriser l'aide apportée et à dévaloriser l'aide reçue (Hagestad, 2000 : 25). Ainsi, il est possible que la différence entre l'aide reçue des enfants et l'aide apportée aux enfants soit moins importante que ce que les données de notre enquête laissent supposer car nous n'avons interrogé que les parents sur l'aide reçue et apportée aux enfants.

mutuelle synchrone ou asynchrone avec les parents et il y a une minorité d'enfants qui aide les parents sans avoir reçu ou sans recevoir de l'aide en contrepartie¹⁰.

Tableau 5.7 : Enfants non cohabitants selon l'aide dispensée aux parents et reçue des parents (%)

		Enfants de parents qui ne cohabitent avec aucun enfant (n = 1626)	Enfants de parents qui cohabitent avec un ou plusieurs enfants (n = 1055)
Entraide mutuelle asynchrone	% d'enfants qui n'aident pas leurs parents et qui n'ont pas été aidés par eux dans le passé	20,2	21,1
	% d'enfants qui n'aident pas leurs parents mais qui ont reçu de l'aide de ceux-ci dans le passé	49,3	49,8
	% d'enfants qui aident leurs parents mais qui n'ont pas reçu de l'aide de ceux-ci dans le passé	5,7	4,5
	% d'enfants qui aident et qui ont reçu de l'aide de leurs parents	24,8	24,5

¹⁰ L'enquête CIDIF sous-évalue le nombre d'enfants qui aident leurs parents sans recevoir de l'aide de ceux-ci car nous n'avons pas interviewé les individus âgés dont l'état de santé ne rendait pas possible la réalisation de l'entretien et qui, très probablement, se trouvent dépendants de leurs enfants ou d'autres membres de la famille.

Entraide mutuelle synchrone	% d'enfants qui n'aident pas ni reçoivent de l'aide de leurs parents	26,4	28,9
	% d'enfants qui n'aident pas mais qui reçoivent de l'aide de leurs parents	43,1	42,0
	% d'enfants qui aident mais qui ne reçoivent pas de l'aide de leurs parents	4,3	3,8
	% d'enfants qui aident et qui reçoivent de l'aide de leurs parents	26,2	25,3

Source : enquête CIDIF

Si on constate que l'aide passée ou présente des parents n'explique pas, à elle seule, l'aide actuelle des enfants, on observe également que l'aide passée et, encore plus, l'aide présente des parents déterminent l'aide dans le sens ascendant¹¹. Comme nous l'avons affirmé ci-dessus, ce résultat est corroboré par de nombreuses études dans d'autres pays européens et aux Etats-Unis.

¹¹ Association entre l'aide passée des parents aux enfants et l'aide actuelle des enfants aux parents:

- Chi carré=22,92 pour dl=1, $p < 0,000$ dans le groupe des enfants de parents cohabitants
- Chi carré = 20,06 pour dl = 1, $p < 0,000$ dans le groupe des enfants de parents non cohabitants

Association entre l'aide présente des parents aux enfants et des enfants aux parents :

- Chi carré=76,14 pour dl =1, $p < 0,000$ dans le groupe des enfants de parents cohabitants
- Chi carré = 92,19 pour dl = 1, $p < 0,000$ dans le groupe des enfants de parents non cohabitants.

Une analyse par genre révèle que l'association entre l'aide dispensée par les parents aux enfants et l'aide des enfants aux parents (synchrone et asynchrone) est valable quel que soit le sexe de l'enfant. L'association est particulièrement importante quand l'entraide mutuelle est synchrone et les enfants sont du sexe masculin¹². Les garçons seraient ainsi moins altruistes que les filles car ils ont moins tendance à aider s'ils ne reçoivent pas de l'aide au présent même s'ils ont reçu, éventuellement, de l'aide dans le passé.

5.2.2.4 Les services rendus aux parents par chacun des enfants non cohabitants – l'engagement des filles au profit des mères

Une fois étudiée l'implication des enfants et des parents dans les relations d'assistance intergénérationnelle, nous allons à présent entamer une analyse, toujours dans une perspective de genre, du *type d'assistance* dispensée et reçue par chacune des générations.

¹² Association entre l'aide présente des parents aux enfants et des enfants aux parents en fonction du sexe de l'enfant:

- Chi carré = 49,72 pour dl = 1, $p < 0,000$ dans le groupe des enfants du sexe masculin de parents cohabitants
- Chi carré = 26,84 pour dl = 1, $p < 0,000$ dans le groupe des enfants du sexe féminin de parents cohabitants
- Chi carré = 65,85 pour dl = 1, $p < 0,000$ dans le groupe des enfants du sexe masculin de parents non cohabitants
- Chi carré = 28,83 pour dl = 1, $p < 0,000$ dans le groupe des enfants du sexe féminin de parents non cohabitants

Quand on examine les services rendus aux parents par l'ensemble des enfants non cohabitants (tableau 5.8), on constate que les aides les plus fréquentes sont le soutien moral et l'accompagnement des parents dans les sorties pour des raisons médicales ou administratives. Les aides dans les courses et démarches administratives et les aides dans les petites réparations à la maison ou dans les travaux de jardinage bénéficient encore à une proportion importante de parents. Au contraire, les dons en argent ou en nature sont peu fréquents¹³.

Tableau 5.8 : Parents aidés selon les services rendus par l'ensemble des enfants non cohabitants (%)

Services rendus	Parents cohabitants avec des enfants non-cohabitants (n = 339)		Parents non cohabitants (n = 501)	
	Sexe masculin (n= 140)	Sexe féminin (n = 199)	Sexe masculin (n = 198)	Sexe féminin (n = 303)
Don ou prêt d'argent	2,9	6,0	5,1 (*)	11,6 (*)
Don en nature (vêtements, nourriture, etc.)	3,6	7,5	9,6	8,3
Travaux domestiques	10,0	13,6	13,6	14,5
Bricolage et jardinage	12,9	18,1	22,7	19,5
Courses et démarches administratives	15,0 (*)	24,6 (*)	25,3	23,8
Accompagnement dans les sorties (raisons médicales ou administratives)	21,4 (*)	34,2 (*)	32,8	37,6
Soutien moral	27,9	33,7	35,9	37,0

Source : enquête CIDIF

¹³ En France, l'enquête "Réseaux de parenté et entraide", réalisée en octobre 1997, dans le cadre de l'Enquête Permanente sur les conditions de Vie des Ménages auprès d'un échantillon de 8000 ménages a mis en évidence l'importance du soutien moral et de l'aide dans les courses dans les relations entre parents et enfants (l'aide dans les sorties des parents n'a pas été considérée).

Lecture : il y a 2,9% de pères cohabitants avec des enfants non cohabitants qui ont reçu des dons ou prêts d'argent de leurs enfants non cohabitants ; il y a 37% de mères non cohabitantes qui reçoivent du soutien moral de leurs enfants (non cohabitants).

Note : le total en colonne est différent de 100 car la variable « aide » est une variable à réponse multiple.

(*) Les différences entre les deux sexes sont statistiquement significatives au sens du chi carré.

Dans une analyse par genre, on observe des différences statistiquement significatives entre les deux sexes dans le groupe des parents cohabitants en ce qui concerne les aides dans les courses et démarches administratives¹⁴ aussi bien que dans l'accompagnement dans les sorties¹⁵. Dans le groupe des parents non cohabitants, il y a des différences significatives en fonction du sexe du parent en ce qui concerne les dons ou prêts d'argent¹⁶. Il y a une discrimination positive en faveur des mères dans toutes les situations signalées.

Si on abandonne l'analyse de l'aide dispensée aux parents par l'ensemble des enfants non cohabitants pour examiner l'aide prodiguée par chaque enfant, les différences de genre gagnent en importance (tableau 5.9).

¹⁴ Chi carré = 4,65 pour dl=1, p = 0,031

¹⁵ Chi carré = 6,49 pour dl=1, p = 0,011

¹⁶ Chi carré = 6,19 pour dl=1, p = 0,013

Tableau 5.9 : Enfants non cohabitants selon le type d'aide dispensée aux parents (%)

Type d'aide	Sexe de l'enfant	Parents cohabitants avec des enfants non-cohabitants		Parents non cohabitants	
		Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Don ou prêt d'argent	Sexe masculin	2,3	2,3	3,5	5,5
	Sexe féminin	1,4	5,5 (*)	2,4	6,3
Don en nature (vêtements, nourriture, etc.)	Sexe masculin	1,4	4,5	5,0	3,7
	Sexe féminin	1,9	5,5	6,3	6,3
Travaux domestiques	Sexe masculin	3,7	3,1	5,3	1,6
	Sexe féminin	7,6 (*)	14,7 (*)	11,6 (*)	11,8 (*)
Bricolage et jardinage	Sexe masculin	12,8	12,7	18,9	15,6 (*)
	Sexe féminin	8,1	9,2	14,6	8,9
Courses et démarches administratives	Sexe masculin	9,1	10,8	17,0	8,2
	Sexe féminin	9,0	19,9 (*)	16,7	13,3 (*)
Accompagnement dans les sorties (raisons médicales ou administratives)	Sexe masculin	11,9	15,0	21,4	16,2
	Sexe féminin	11,8	25,4 (*)	21,1	23,3 (*)
Soutien moral	Sexe masculin	23,3	17,8	26,7	21,1
	Sexe féminin	20,4	29,4 (*)	24,7	25,5

Source : enquête CIDIF ; n = 1055 enfants de parents cohabitants (572 enfants du sexe masculin et 483 enfants du sexe féminin) et 1626 enfants de parents non cohabitants (831 enfants du sexe masculin et 795 enfants du sexe féminin).

Lecture : il y a 2,3% d'enfants non cohabitants du sexe masculin avec un père cohabitant qui dispensent de l'aide à leur père ; il y a 1,4% d'enfants non cohabitants du sexe féminin avec un père cohabitant qui dispensent de l'aide à leur père.

(*) Les différences entre les deux sexes sont statistiquement significatives au sens du chi carré.

Les enfants du sexe féminin se distancient de ceux du sexe masculin dans l'aide aux parents non cohabitants en travaux domestiques (ménage, linge, cuisine) au profit des pères¹⁷ ou des mères¹⁸, dans les courses dont la mère est la bénéficiaire¹⁹, dans l'accompagnement lors de leurs sorties²⁰ et, en ce qui concerne les mères cohabitantes, dans le soutien moral²¹ et don ou prêt d'argent²². Les enfants du sexe masculin aident plus que les enfants du sexe féminin leur mère non cohabitante dans les petites réparations à la maison²³ (tableau 5.9). On retrouve ici une dichotomie claire entre les tâches considérées typiquement féminines (ménage, linge, cuisine), assumées par les filles et les tâches à connotation masculine (petites réparations à la maison), prises en charge par les enfants du sexe masculin. Par ailleurs, la relation privilégiée entre mère et fille sort renforcée de cette analyse où l'on regarde la relation du parent avec chacun de ses enfants.

Quand on compare les résultats précédents avec ceux qui sont obtenus, pour la France, par Attias-Donfut et Worff (2000), on remarque des différences importantes. Au Portugal, l'aide financière aux parents ainsi que les courses et les démarches administratives ne sont pas prises en charge, préférentiellement, par les enfants du sexe masculin.

¹⁷ Chi carré = 8,18 pour dl=1, p = 0,004

¹⁸ Chi carré = 42,25 pour dl=1, p = 0,000

¹⁹ Chi carré = 6,66 pour dl=1, p = 0,01

²⁰ Chi carré = 7,84 pour dl=1, p = 0,005

²¹ Chi carré = 11,64 pour dl=1, p = 0,001

²² Chi carré = 4,57 pour dl=1, p = 0,032

²³ Chi carré = 9,87 pour dl=1, p = 0,002

5.2.2.5 Le soutien des parents aux filles non cohabitantes

Plus de la moitié des enfants non cohabitants reçoit du soutien moral de leurs parents. L'assistance des parents âgés est encore significative au niveau de la garde des petits-enfants et au niveau des dons en argent et en nature. Par contre, l'aide en travaux domestiques, en petites réparations à la maison et dans les courses est négligeable (tableau 5.10). Toutefois, ces services étaient importants dans l'aide des enfants aux parents. On remarque qu'à l'exception du soutien moral, qui est la forme d'assistance mutuelle, par excellence, les parents n'aident pas leurs enfants de la façon dont ils sont aidés par eux. Les dons en argent et en nature bénéficient surtout aux enfants tandis que l'aide en services (travaux domestiques, petites réparations et courses ou démarches administratives) profite davantage aux parents. Finalement, il y a des formes d'aide déterminées par les besoins spécifiques de chacune des générations : les parents ont besoin de l'assistance de leurs enfants lors des visites médicales ou des sorties pour des démarches administratives, tandis que les enfants adultes comptent sur les parents pour la garde des enfants en bas âge.

Tableau 5.10 : Enfants non cohabitants selon le type d'aide reçue des parents (%)

Type d'aide	Sexe de l'enfant	Parents cohabitants avec des enfants non-cohabitants		Parents non cohabitants	
		Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Don ou prêt d'argent	Sexe masculin	8,2	5,4	5,7	4,5
	Sexe féminin	8,5	4,8	7,1	3,7
Don en nature (vêtements, nourriture, etc.)	Sexe masculin	10,0	10,5	11,3	12,7
	Sexe féminin	8,5	10,3	13,1	16,1
Travaux domestiques	Sexe masculin	0,5	2,5	0,3	2,3
	Sexe féminin	3,8	0,4	0,6	2,6
Bricolage et jardinage	Sexe masculin	6,8	1,1	4,1	0,8
	Sexe féminin	4,7	1,1	3,0	1,1
Courses et démarches administratives	Sexe masculin	3,2	2,0	4,1	2,3
	Sexe féminin	1,4	3,3	3,3	2,0
Garde des petits-enfants	Sexe masculin	6,4(*)	10,5	12,3(*)	12,9
	Sexe féminin	19,4(*)	12,9	17,9(*)	15,5
Soutien moral	Sexe masculin	54,8	54,4(*)	64,2	54,6
	Sexe féminin	51,2	62,5(*)	60,1	58,6

Source : enquête CIDIF ; n = 1055 enfants de parents cohabitants (572 enfants du sexe masculin et 483 enfants du sexe féminin) et 1626 enfants de parents non cohabitants (831 enfants du sexe masculin et 795 enfants du sexe féminin)

Lecture : il y a 8,2% d'enfants non cohabitants du sexe masculin avec un père cohabitant qui reçoivent des dons ou prêts d'argent de leur père ; il y a 5,4%

d'enfants non cohabitants du sexe masculin avec une mère cohabitante qui reçoivent des dons ou prêts d'argent de leur mère.

(*) Les différences entre les deux sexes sont statistiquement significatives au sens du Chi carré.

La garde des petits-enfants et le soutien moral discriminent en fonction du genre. Les grands-parents du sexe masculin (cohabitants et non cohabitants) prennent en charge les enfants de leurs filles plutôt que de leurs fils²⁴ et les mères cohabitantes soutiennent moralement plus leurs filles non cohabitantes que leurs fils²⁵. On retrouve, de nouveau, une aide privilégiée aux filles, mais cette fois-ci, elle provient aussi bien des pères que des mères.

5.3 L'impact de la structure du ménage sur l'aide informelle intergénérationnelle

Dans le modèle théorique qui soutient cette analyse empirique, la structure du ménage constitue le deuxième élément de la structure d'opportunité des individus qui contribue à l'explication de la solidarité fonctionnelle aux âges élevés. Nous supposons que l'aide et l'assistance entre parents âgés et enfants adultes varient en fonction de la structure du ménage des parents. La littérature scientifique montre que la plupart des recherches se préoccupent davantage de l'impact de la structure du ménage des enfants sur les échanges intergénérationnels mais, il est

²⁴ Chi carré = 16,4 pour dl=1, $p < 0,000$ (parents cohabitants) et chi carré = 3,98 pour dl=1, $p = 0,046$ (parents non cohabitants)

²⁵ Chi carré = 4,15 pour dl=1, $p = 0,04$

probable que cela est dû au fait qu'elles observent les personnes âgées beaucoup plus souvent dans leur rôle d'individus aidés que d'individus aidants. Deux facteurs justifient notre choix d'étudier l'impact de la structure du ménage des parents plutôt que de la structure du ménage des enfants sur l'aide entre générations : la prise en compte des personnes âgées dans leurs rôles d'individus aidants et aidés, et la disponibilité de données beaucoup plus fouillées sur la structure du ménage des parents²⁶.

Dans l'analyse empirique qui suit, nous avons considéré que la vie en solo aussi bien que la présence d'un partenaire ou d'un enfant dans le ménage pourrait déterminer des échanges différenciés de la personne âgée avec ses enfants non cohabitants. Nous avons ainsi défini cinq types de ménages :

1. Ménages d'une seule personne âgée
2. Ménages avec une personne âgée vivant en couple (union légale ou de fait) sans autres individus
3. Ménages avec une personne âgée sans partenaire qui habite avec un ou plusieurs enfants
4. Ménages avec une personne âgée vivant en couple et un ou plusieurs enfants
5. Ménages avec d'autres structures

Nous approfondirons d'abord l'impact de la structure du ménage des parents sur la solidarité fonctionnelle des enfants envers les parents et, dans une deuxième étape, son impact sur l'aide et l'assistance des parents aux enfants non cohabitants.

²⁶ Nous avons enquêté directement les parents, mais nous ne disposons de données sur les enfants qu'à partir des informations données par les parents.

Afin d'avoir un effet « net » de la relation entre la structure du ménage de la personne âgée et l'aide reçue ou dispensée aux enfants non cohabitants, nous avons contrôlé l'impact d'éventuels effets d'interaction sur la relation en question. Les variables « contrôlées » sont le sexe et l'âge du parent et son état de santé. Les résultats de l'analyse de genre présentée au point 5.2 de ce chapitre ainsi que l'association existante entre le sexe de l'individu et la structure de son ménage²⁷ justifient la «standardisation» de la variable « sexe » du parent. L'âge de celui-ci et son état de santé contribueraient, également, à la détermination de l'aide et de l'assistance intergénérationnelles (Gierveld et al, 2001; Spitze, 1999 ; Mancini, 1989). D'une façon générale, les femmes plus âgées et avec une moindre santé seraient plus aidées par leurs enfants tandis que les femmes moins âgées et en bonne santé seraient des aidants, par excellence.

Pour contrôler l'effet des variables « âge », « sexe » et « état de santé » des parents, sur la relation entre la structure du ménage du parent et la solidarité fonctionnelle intergénérationnelle, nous avons utilisé des modèles log-linéaires²⁸, en adoptant la notation suivante :

P= solidarité fonctionnelle envers les parents

1= Solidarité inexistante

2= Solidarité exprimée

²⁷ Chi carré = 104,5 avec dl=4 p<0,000

Les femmes qui vivent en solo et les femmes sans partenaire qui habitent avec un ou plusieurs enfants sont plus nombreuses qu'attendu (tableau non présenté).

²⁸ Voir encadré 5.1

E= solidarité fonctionnelle envers les enfants non cohabitants

1= Solidarité inexistante

2= Solidarité exprimée

M= structure du ménage

1= Ménages d'une seule personne âgée

2= Ménages avec une personne âgée en couple (union légale ou de fait) sans autres individus

3= Ménages avec une personne âgée sans partenaire qui habite avec un ou plusieurs enfants

4= Ménages avec une personne âgée en couple et un ou plusieurs enfants

5= Ménages avec autres structures

A= âge et sexe du parent

1= Hommes de moins de 65 ans

2= Hommes de 65 ans et plus

3= Femmes de moins de 65 ans

4= Femmes de 65 ans et plus

H= état de santé du parent²⁹

1= bonne

2= précaire

²⁹ Nous avons considéré en bon état de santé les individus qui n'avaient pas besoin d'aide pour s'alimenter, s'habiller, se laver, aller à la toilette, marcher, quitter le logement, parcourir des petites distances, réaliser les tâches (pas lourdes) de l'entretien du ménage et réaliser des activités à l'extérieur telles que faire les courses, aller à la banque, etc.

Encadré 5.1 : Modèles log-linéaires

Les modèles log-linéaires analysent les relations entre variables nominales à partir d'une mesure de distance entre les individus : le chi-carré.

L'objectif des modèles log-linéaires est d'identifier les variables (isolées ou en interaction avec d'autres variables) qui organisent le tableau de contingence. Cette identification est réalisée à partir de l'observation des fréquences absolues du tableau de contingence.

Les modèles log-linéaires sont particulièrement utiles dans la mesure des effets d'interaction entre les variables indépendantes et des effets nets des variables indépendantes sur la variable dépendante.

Dans l'application des modèles log-linéaires, nous commençons par tester le modèle d'indépendance entre la variable dépendante et les variables indépendantes. Nous progressons en définissant des modèles de plus en plus complexes jusqu'au moment où un modèle est accepté au sens du chi carré. Nous testons alors les effets compris dans ce modèle et, s'ils s'avèrent significatifs, nous acceptons le modèle pour peu que les résidus soient négligeables et ne présentent aucune structure.

5.3.1 La structure du ménage dans l'explication de la solidarité fonctionnelle aux parents

Nous commençons par tester l'hypothèse d'indépendance entre la solidarité fonctionnelle entre parents âgés et enfants adultes non cohabitants³⁰, d'une part, et la structure du ménage des parents et les

³⁰ Nous considérons qu'il y a de la solidarité fonctionnelle entre les parents âgés et leurs enfants adultes si les individus aidés (parents ou enfants) reçoivent de l'aide et de l'assistance dans un des domaines, au moins, pris en compte par les indicateurs explicités au point 5.2.2 de ce chapitre.

éventuelles variables d'interaction, d'autre part (sexe, âge et santé du parent).

Le modèle log-linéaire d'indépendance (MHA)P qui suppose que la structure du ménage, la santé du parent et son âge et sexe n'influencent pas l'aide et l'assistance qui lui sont dispensées, est très éloigné de la réalité (tableau 5.11).

Tableau 5.11 : Relation entre la solidarité fonctionnelle envers les parents et la structure de leur ménage à sexe, âge et santé des parents contrôlés

Modèles log-linéaires	L2	dl	test	part de L2 expliquée
1) (MHA) P	145,8	39		-
2) (MHA) (MP)	126,75	35		1,3%
3) (MHA) (HP)	112,04	38		23,16%
4) (MHA) (AP)	144,7	36		0%
5) (MHA) (MP)(HP)	84,03	34		42,37%
6) (MHA) (MP)(AP)	122	32		
7) (MHA) (HP)(AP)	108,8	35		
8) (MHA) (MHP)	73	30		49,9%
9) (MHA) (MAP)	91	20		
10) (MHA) (HAP)	88	32		
11) (MHA) (MP)(HP)(AP)	82	31		
12) (MHA) (MHP)(AP)	71,9	27		
13) (MHA) (MAP)(HP)	52	19		64,3%
14) (MHA) (HAP)(MP)	59	28		
15) (MHA) (MHP)(MAP)	40	15		
16) (MHA) (MHP)(HAP)	54	24		
17) (MHA) (MAP)(MHP)(AHP)	20,25	12	accepté à 5%	86,1%
Test des effets de AHP, MHP et MAP³¹				
Test de AHP				
(15)-(17)	19,75	3	p<0,001	
(2)-(14)	67,75	7	p<0,001	
Test de MHP				
(9)-(15)	51	5	p<0,001	
(4)-(12)	72,8	9	p<0,001	
(14)-(16)	5	4	p>0,3	MHP n'est pas important

³¹ Les effets de AHP, MHP et MAP doivent être lus avec précaution car ils sont évalués à partir de modèles non acceptés.

Test de MAP (8)-(15)	33	15	p>0,01	MAP n'est pas important
(3)-(13)	60,04	19	p>0,01	

Source : enquête CIDIF ; n = 840 parents (cohabitants et non-cohabitants) avec des enfants non-cohabitants (ils représentent 76,4% de l'échantillon de l'enquête CIDIF).

Nous poursuivons ainsi notre analyse en nous arrêtons au modèle 17 qui est accepté au sens du chi carré. Il comprend l'effet de la structure du ménage et des trois variables de contrôle. L'influence prédominante est celle de la santé suivie par la structure du ménage. Néanmoins, ce modèle ne représente pas encore la réalité de façon satisfaisante, car il contient les effets AHP, MHP et MAP qui ne semblent pas être importants (voir test des effets au tableau 5.11). Nous avons ainsi décidé de construire de nouveaux modèles en séparant, dans un premier temps, les effets de l'âge et du sexe du parent et, dans un deuxième temps, en ne contrôlant plus que la santé du parent car les effets de l'âge et du sexe du parent, pris séparément, se sont révélés négligeables (tableaux non présentés). Ainsi, au tableau 5.12, nous présentons les nouveaux modèles de la relation entre la solidarité fonctionnelle envers les parents et la structure du ménage en ne contrôlant plus que la santé du parent.

Tableau 5.12 : Relation entre la solidarité fonctionnelle envers les parents et la structure de leur ménage, à santé contrôlée

Modèles log-linéaires	L2	dl	p<	part de L2 expliquée
1) (MH) P 72,75		9		-
2) (MH) (MP)	53,48	5		26,5%
3) (MH) (HP)	38,67	8		46,8%
4) (MH) (MP)(HP)	10,27	4	0,05	85,9%

Test des effets de MP et de HP			
Test de MP			
(1)-(2)	19,27	4	p<0,001 MP est important
(3)-(4)	28,4	4	p<0,001
Test de HP			
(1)-(3)	34,08	1	p<0,001 HP est important

Source : enquête CIDIF ; n = 840 parents (cohabitants et non-cohabitants) avec des enfants non-cohabitants (ils représentent 76,4% de l'échantillon de l'enquête CIDIF).

Le modèle accepté au sens du chi carré (modèle 4) comprend les effets de la structure du ménage et de la santé, pris séparément. Les relations entre la solidarité et la santé, d'une part, et la solidarité et la structure du ménage, d'autre part, sont significatives. La santé exerce l'influence principale. Le modèle retenu explique 86% de la variance et il permet d'affirmer qu'à santé contrôlée, la solidarité fonctionnelle envers les parents dépend de la structure de leur ménage.

L'analyse des paramètres de ce modèle (tableau 5.13) permet de creuser la relation entre la structure du ménage et l'aide et l'assistance aux parents. En effet, elle nous permet d'ajouter que les chances d'être aidé par ses enfants sont 3,2 fois plus importantes pour une personne âgée qui habite avec un partenaire que pour quelqu'un qui vit en solo, à état de santé identique³². Vivre avec un partenaire fait d'ailleurs toute la différence car les personnes âgées qui habitent avec un partenaire et un ou plusieurs enfants ont encore 2,4 fois plus de chances d'être aidées par leurs enfants non cohabitants que les individus qui vivent seuls³³ mais ces

³²e [P(2).M(2)] = e (1,17345) = 3,2

³³e [P(2).M(4)] = e (0,883883) = 2,4

derniers ont les mêmes chances que les individus sans partenaire qui habitent avec un enfant³⁴.

Tableau 5. 13 : Estimations des effets de la structure du ménage et de la santé sur l'aide et l'assistance aux parents âgés

Modèle log-linéaire 4 : (MH) (MP)(HP)			
	Estimation	Erreur-type	Paramètres
1	5.23284	0.069	1
2	-1.32731	0.114	P(2)
3	0.776935	0.083	P(1).M(2)
4	-0,006969	0.097	P(1).M(3)
5	0.443126	0.088	P(1).M(4)
6	-0.796155	0.125	P(1).M(5)
7	1.17345	0.123	P(2).M(2)
8	-0.0993703	0.149	P(2).M(3)
9	0.883883	0.133	P(2).M(4)
10	-0.884820	0.207	P(2).M(5)
11	-0.0472611	0.093	P(1).H(2)
12	0.529131	0.112	P(2).H(2)
13	-0.530496	0.112	M(2).H(2)
14	0.0470179	0.128	M(3).H(2)
15	-1.19514	0.133	M(4).H(2)
16	-0.687975	0.188	M(5).H(2)

Source : enquête CIDIF ; n = 840 parents (cohabitants et non-cohabitants) avec des enfants non-cohabitants (ils représentent 76,4% de l'échantillon de l'enquête CIDIF).

5.3.2 La structure du ménage dans l'explication de la solidarité fonctionnelle aux enfants

Dans les modèles log-linéaires du tableau suivant, les parents sont considérés dans leur rôle d'aidants. Cette fois-ci, on vise à expliquer

³⁴ $e [P(2).M(3)] = e (-0,0993703) = 0,9$

l'aide des parents âgés envers leurs enfants non cohabitants (E) à partir de la structure du ménage (M), en contrôlant l'âge et le sexe du parent (A) ainsi que sa santé (H).

Tableau 5.14 : Relation entre la solidarité fonctionnelle envers les enfants non cohabitants et la structure du ménage des parents (sexe, âge et santé des parents contrôlés)

Modèles expliquée	log-linéaires	L2	dl	test	part de L2
1) (MHA) E		232,4	39		-
2) (MHA) (ME)		127,7	35		45,1%
3) (MHA) (HE)		174,87	38		24,8%
4) (MHA) (AE)		126,6	36		45,5%
5) (MHA) (ME)(HE)		90,1	34		61,2%
6) (MHA) (ME)(AE)		59,7	32	0,01	74,3%
7) (MHA) (HE)(AE)		102,5	35		55,9%
8) (MHA) (MHE)		84,2	30		63,8%
9) (MHA) (MAE)		31,1	20	0,1	86,6%
10) (MHA) (HAE)		102,4	32		
11) (MHA) (ME)(HE)(AE)		38,7	31	0,2	83,3%
12) (MHA) (MHE)(AE)		32,8	27	0,3	85,9%
13) (MHA) (MAE)(HE)		12,16	19	0,9	94,8%
14) (MHA) (HAE)(ME)		38,5	28	0,2	
15) (MHA) (MHE)(MAE)		13,7	16	0,7	
16) (MHA) (MHE)(HAE)		32,7	24	0,2	
17) (MHA) (MAE)(MHE)(AHE)		8,8	13	0,8	
Test des effets de AHE, MHE, MAE et de ME, HE et AE					
Test de AHE					
(12)-(16)		0,1	3	non signif (AHE n'est pas important)	
Test de MHE					
(11)-(12)		5,9	4	non signif (MHE n'est pas important)	
(13)-(15)			4	non significatif	
(14)-(16)			4	non significatif	
Test de MAE					
(12)-(15)		19,1	11	p<0,1 (MAE n'est pas important)	
Test de ME					
(7)-(11)		63,8	4	p<0,001 (ME est important)	
Test de HE					
(6)-(11)		21	1	p<0,001 (HE est important)	

Test de AE (5)-(11)	51,4	3	p<0,001 (AE est important)
------------------------	------	---	----------------------------

Source : enquête CIDIF ; n = 840 parents (cohabitants et non-cohabitants) avec des enfants non-cohabitants (ils représentent 76,4% de l'échantillon de l'enquête CIDIF).

D'après les résultats du tableau précédent, le modèle 6 est le modèle le plus simple, accepté au sens du chi carré. Ce modèle comprend les effets de la structure du ménage, d'une part, et de l'âge et du sexe du parent, de l'autre, sur l'aide et l'assistance intergénérationnelles aux descendants. Les influences de la structure du ménage et de l'âge et du sexe du parent sont indépendantes et similaires. Néanmoins, ce modèle ne comprend pas l'impact de la santé sur la solidarité qui s'est révélé important (voir tests des effets au tableau 5.14). Dans ce sens, le modèle que nous retenons est le modèle 11 qui comprend cet effet en plus des effets déjà considérés dans le modèle 6. Le modèle adopté explique 83% de la variance.

L'examen des paramètres de ce modèle (tableau 5.15) permet d'approfondir l'analyse de la relation entre la solidarité fonctionnelle envers les enfants non cohabitants et la structure du ménage des parents. Il permet d'affirmer que les chances d'aider un enfant dépendent surtout de la présence d'un partenaire dans le ménage. Le rôle privilégié d'aidants (mais aussi d'individus aidés, comme nous l'avons vu auparavant) des parents qui vivent en couple a été souligné par Tilburg et al. (1999) qui affirment que la présence d'un partenaire dans le ménage est associée, aux Pays-Bas, à un plus grand réseau social et à une aide plus importante à autrui. Quand on contrôle le sexe, l'âge et la santé des individus de notre échantillon, les chances d'aider un enfant non

cohabitant sont 20 fois plus importantes pour les parents qui vivent avec un partenaire sans enfants et elles sont 18 fois plus importantes pour ceux qui habitent avec un partenaire et un enfant que pour ceux qui vivent en solo³⁵. Néanmoins, ces derniers ont encore 3,8 fois plus de chances d'aider leurs enfants que les parents sans partenaire qui habitent avec un enfant (l'âge, le sexe et la santé des parents ont été contrôlés)³⁶.

Comme nous venons de le voir, la présence ou l'absence d'un partenaire est une variable très discriminante de l'aide apportée aux enfants.

Tableau 5.15 : Estimations des effets de la structure du ménage, de la santé et de l'âge et du sexe du parent sur l'aide et l'assistance aux enfants non cohabitants

Modèle log-linéaire 11 : (MHA)(ME)(HE)(AE)			
	Estimation	Erreur-type	Paramètres
1	1.70617	0.36	1
2	-0.793025	0.18	E(2)
3	2.14827	0.37	E(1).M(2)
4	-1.41379	0.79	E(1).M(3)
5	2.20851	0.37	E(1).M(4)
6	0.602652	0.42	E(1).M(5)
7	2.99482	0.38	E(2).M(2)
8	-1.32807	0.79	E(2).M(3)
9	2.91259	0.38	E(2).M(4)
10	1.64697	0.43	E(2).M(5)
11	-1.26853	0.79	E(1).H(2)
12	-1.70955	0.79	E(2).H(2)
13	1.85355	0.39	E(1).A(2)
14	1.66267	0.39	E(1).A(3)
15	3.04314	0.37	E(1).A(4)
16	1.14691	0.40	E(2).A(2)
17	1.72269	0.40	E(2).A(3)
18	2.43656	0.38	E(2).A(4)
19	1.66896	0.82	M(1).H(2).A(2)

³⁵ $e [E(2).M(2)] = e (2,99482) = 19,98$ et $e [E(2).M(4)] = e (2,91259) = 18,4$

³⁶ $e [E(2).M(3)] = e (-1,32807) = 0,26$ et $1/0,26=3,8$

20	-0.423761	0.89	M(1).H(2).A(3)
21	1.63976	0.80	M(1).H(2).A(4)
22	-0.742487	0.41	M(2).H(1).A(2)
23	-1.55015	0.41	M(2).H(1).A(3)
24	-2.40320	0.39	M(2).H(1).A(4)
25	-1.15806	0.88	M(2).H(2).A(1)
26	0.20627	1.02	M(2).H(2).A(2)
27	-0.859514	1.03	M(2).H(2).A(3)
28	-0.686419	1.01	M(2).H(2).A(4)
29	1.71393	0.82	M(3).H(1).A(2)
30	1.49516	0.82	M(3).H(1).A(3)
31	1.23045	0.80	M(3).H(1).A(4)
32	-7.16140	0.93	M(3).H(2).A(1)
33	2.50360	1.25	M(3).H(2).A(2)
34	2.57856	1.25	M(3).H(2).A(3)
35	3.05671	1.23	M(3).H(2).A(4)
36	-0.947751	0.41	M(4).H(1).A(2)
37	-1.84943	0.41	M(4).H(1).A(3)
38	-3.35517	0.40	M(4).H(1).A(4)
39	-1.02958	0.87	M(4).H(2).A(1)
40	-0.862813	1.03	M(4).H(2).A(2)
41	-1.79862	1.04	M(4).H(2).A(3)
42	-1.73352	1.02	M(4).H(2).A(4)
43	-1.12719	0.47	M(5).H(1).A(2)
44	-1.61349	0.48	M(5).H(1).A(3)
45	-2.74768	0.47	M(5).H(1).A(4)
46	-9.64051	1.08	M(5).H(2).A(1)
47	-0.240322	1.06	M(5).H(2).A(2)

Source : enquête CIDIF ; n = 840 parents (cohabitants et non-cohabitants) avec des enfants non-cohabitants (ils représentent 76,4% de l'échantillon de l'enquête CIDIF).

L'analyse des paramètres du modèle log-linéaire retenu permet encore de revenir sur l'étude de la relation entre la solidarité fonctionnelle et le sexe du parent, présentée au point 5.2 de ce chapitre. Cette analyse confirme que les femmes ont plus de chances de venir en aide à leurs enfants que les hommes. Par exemple, les femmes de moins de 65 ans ont 5,6 fois plus de chances d'aider leurs enfants que les hommes du même groupe d'âge. Pour les hommes, la probabilité d'aider les enfants adultes dépend de l'âge, notamment. En effet, à structure du ménage et état de santé

identiques, les individus qui ont dépassé l'âge actif (65 ans et plus) aident trois fois plus leurs enfants que les hommes plus jeunes (55 à 64 ans), probablement plus occupés avec une activité professionnelle. Quand on compare ce dernier groupe (les hommes de moins de 65 ans) avec le groupe des femmes de 65 ans et plus, on retrouve une situation fort différente face à l'aide apportée aux descendants. Les femmes de 65 ans et plus ont 11,4 fois plus de chances d'aider leurs enfants que les hommes de 55 à 64 ans !

5.4 La structure d'opportunité de la relation et les échanges familiaux intergénérationnels

Ayant analysé l'impact de quelques éléments clé de la *structure d'opportunité des individus*³⁷ sur la relation entre les parents âgés et les enfants adultes, nous nous attarderons maintenant sur l'explication de l'aide intergénérationnelle à partir de la *structure d'opportunité de la relation* entre les personnes âgées et leurs descendants. Dans le modèle théorique d'analyse qui guide notre recherche, nous avons retenu deux éléments de cette structure de la relation intergénérationnelle : la fréquence des contacts entre parents et enfants et la proximité des logements respectifs. Nous supposons que la fréquence des contacts³⁸ est

³⁷ Rappelons que, dans ce chapitre, nous avons analysé l'impact de deux éléments de la structure d'opportunité des individus (le genre et la structure du ménage) sur l'aide et l'assistance intergénérationnels. Dans le 6^{ème} chapitre, nous tiendrons compte d'un troisième élément de cette structure – la situation socio-économique des individus, mis en évidence dans le modèle théorique d'analyse qui soutient cette recherche.

³⁸ Dans l'analyse de la relation entre la fréquence des contacts et la distance entre les logements, nous utilisons le terme « contacts » dans le sens de « visites ». Les contacts

déterminée par la proximité des logements, d'une part, et qu'elle détermine les échanges familiaux intergénérationnels, d'autre part.

5.4.1 La distance entre les logements et la fréquence des contacts

L'association entre la fréquence des contacts et la proximité des logements avait déjà été établie par Bengtson et Roberts dans le premier énoncé de la théorie de la solidarité familiale. Néanmoins, rappelons que, dans le modèle explicatif présenté en 1991, les auteurs considéraient que la fréquence des contacts et la proximité des logements étaient des indicateurs de deux types de solidarité distincts : la solidarité associative (fréquence des contacts) et la solidarité structurelle (proximité des logements)³⁹. Dans la reformulation de la théorie de la solidarité familiale, présentée en 1997 par Silverstein et Bengtson, les deux indicateurs sont repris dans une même dimension de la solidarité familiale intergénérationnelle : la structure d'opportunité⁴⁰. Le modèle d'analyse proposé dans ce travail reprend ces deux indicateurs dans la caractérisation de la structure d'opportunité de la relation en soulignant

téléphoniques sont exclus car l'augmentation des coûts des appels téléphoniques avec la distance ne nous semble pas suffisamment importante pour qu'on suppose l'existence d'une corrélation négative entre ces deux variables. Au contraire, l'augmentation du coût des visites (en argent et en temps) quand la distance augmente, justifie notre hypothèse de corrélation négative entre ces deux dernières variables.

³⁹ Au 2^{ème} chapitre, nous avons détaillé la théorie de la solidarité familiale dans ses différentes formulations.

⁴⁰ Cette deuxième formulation de la théorie de la solidarité nous semble beaucoup plus claire que la première où les caractéristiques des individus et de la relation contribuaient à une même dimension de la solidarité. En effet, la santé des parents et la proximité des logements étaient des indicateurs de la solidarité structurelle, dans le modèle présenté en 1991.

l'impact de la proximité des logements sur la fréquence des contacts mais aussi l'importance de la structure d'opportunité de la relation dans la détermination des échanges intergénérationnels. Cette dernière relation est repérée par Walker et al. (1993) dans leur étude sur les réseaux sociaux des personnes âgées où ils affirment que les échanges de biens et de services dépendent de la proximité des logements et de la fréquence des contacts entre parents et enfants adultes.

Au Portugal comme aux Pays-Bas, la fréquence des rencontres entre parents et enfants non cohabitants dépend de la distance entre les logements respectifs (voir analyse de segmentation⁴¹ illustrée par le graphique 5.1). On peut affirmer que la fréquence des visites est associée négativement à la distance entre les logements. En effet, 71% des individus qui habitent à une distance égale ou inférieure à 15 minutes se voient tous les jours ou presque, mais il n'y a plus que 24% qui continuent à se voir avec cette même assiduité dans le groupe des individus qui habitent à une distance supérieure à 30 minutes et inférieure à 2 heures. Dans ce dernier groupe, 43% des individus se visitent une fois par semaine. Finalement, comme on pouvait s'y attendre, parents et enfants ne se voient que très rarement quand ils se trouvent à plus de deux heures de distance.

⁴¹ Voir encadré 5.2

Encadré 5.2 : L'analyse de segmentation

L'analyse multivariée de segmentation (procédure Answer Tree de SPSS) partage l'échantillon en groupes homogènes et contrastés vis-à-vis de la variable dépendante. Parmi toutes les variables introduites dans le modèle, l'analyse de segmentation choisit à chaque étape, la variable qui maximise les écarts de pourcentages ou les différences de moyennes entre les groupes. Pour chaque variable sélectionnée, la procédure regroupe les catégories respectives en fonction du même principe d'homogénéité intra-groupe et de maximisation des écarts entre les groupes.

Pour les individus dont les logements sont proches (distance égale ou inférieure à 15 minutes), la fréquence des visites dépend encore de l'état de santé du parent : 74% des parents en bonne santé voient un de leurs enfants, au moins, presque tous les jours, mais cette situation est moins fréquente parmi les parents avec une santé précaire (67% des parents dans cette situation voient leurs enfants quotidiennement). La logique de la demande (potentielle) de support des parents⁴² n'explique donc pas la fréquence des visites. Est-ce que les visites entre parents et enfants sont plus fréquentes quand les premiers sont en bonne santé parce que les parents cherchent à rencontrer leurs enfants tandis qu'ils se limitent à attendre la visite des descendants quand ils ont une santé précaire qui ne les rend pas totalement autonomes?

Pour les parents avec une santé précaire qui habitent à proximité d'au moins un enfant non cohabitant, la probabilité de voir quotidiennement un

⁴² Nous supposons que la demande de support des parents avec une santé précaire est plus importante que celle des parents en bonne santé.

de leurs enfants varie avec la structure du ménage des aînés. Les parents sans conjoint ou qui vivent en solo ont moins de chances de voir leurs enfants tous les jours que les parents mariés ou en union. Il y a donc un cumul de facteurs qui renforcent l'isolement familial de certains individus - les parents avec une santé précaire et sans conjoint.

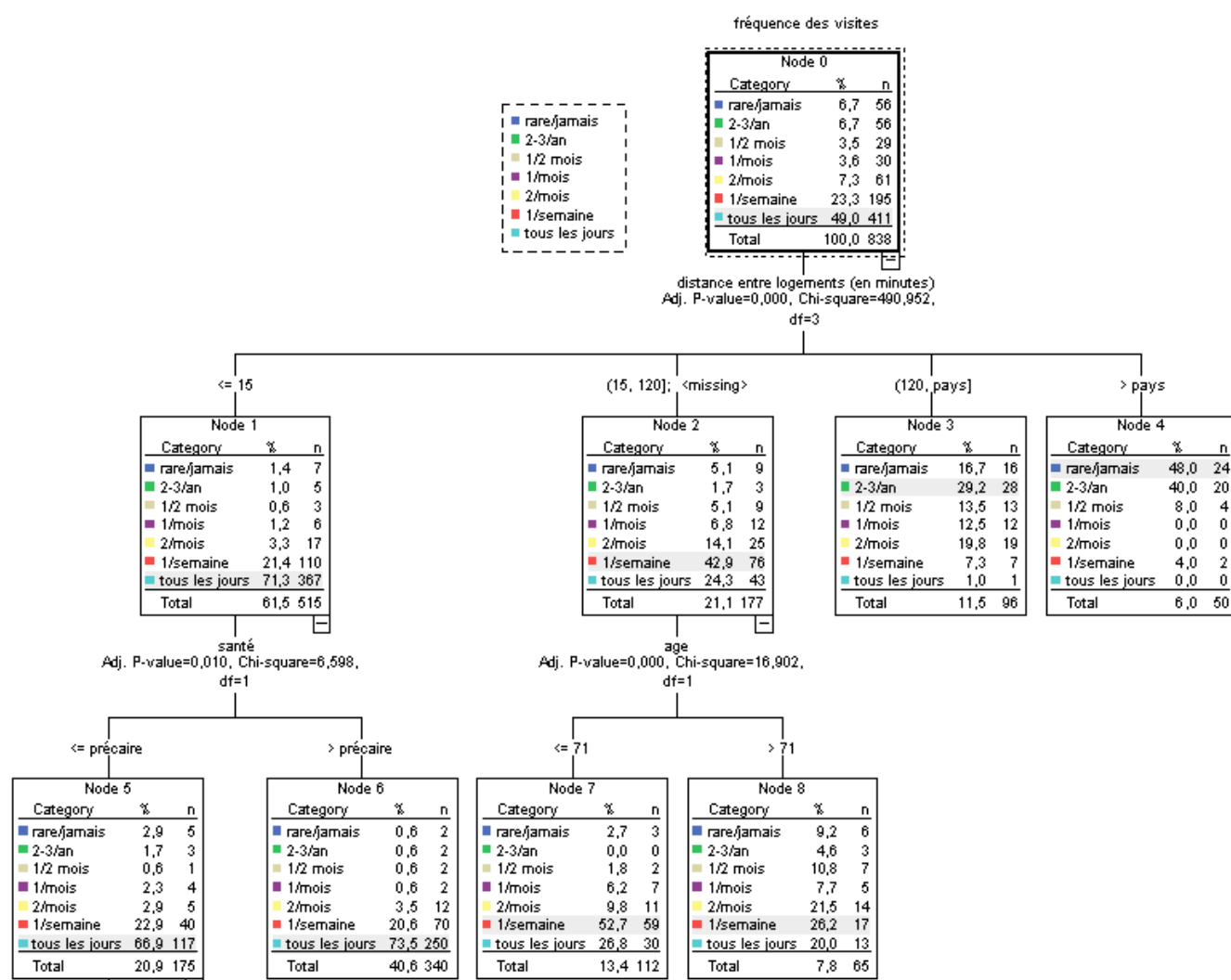
Quand les logements des parents et des enfants se trouvent à une distance moyenne (à plus de 15 minutes et moins de deux heures de transport), la fréquence des visites dépend nettement de l'âge des parents. Les parents plus âgés voient moins souvent leurs enfants que les parents de moins de 71 ans : plus de la moitié des parents de ce groupe d'âge voient leurs enfants une fois par semaine, mais à peine un peu plus d'un quart des parents plus âgés, les voient avec la même régularité. Une fois de plus, la demande potentielle de support n'est pas déterminante et l'initiative des parents fait éventuellement la différence.

Finalement, signalons que le sexe du parent n'influence guère la fréquence des visites.

Quand on analyse le deuxième type de contacts entre parents âgés et enfants adultes, à savoir, les appels téléphoniques, on constate qu'il n'y a aucune relation entre cette forme de contact et la distance entre les logements (Spearman rho = -0,26). L'augmentation du coût des appels téléphoniques avec la distance ne dissuade pas les parents et les enfants adultes qui se trouvent plus éloignés, à utiliser ce moyen de communication. Néanmoins, il n'est pas utilisé davantage quand les distances sont grandes et les visites moins fréquentes.

Graphique 5.1 : Analyse de segmentation - relation entre la fréquence des visites et la distance des logements (variables contrôlées : âge, sexe, santé et structure du ménage des parents)

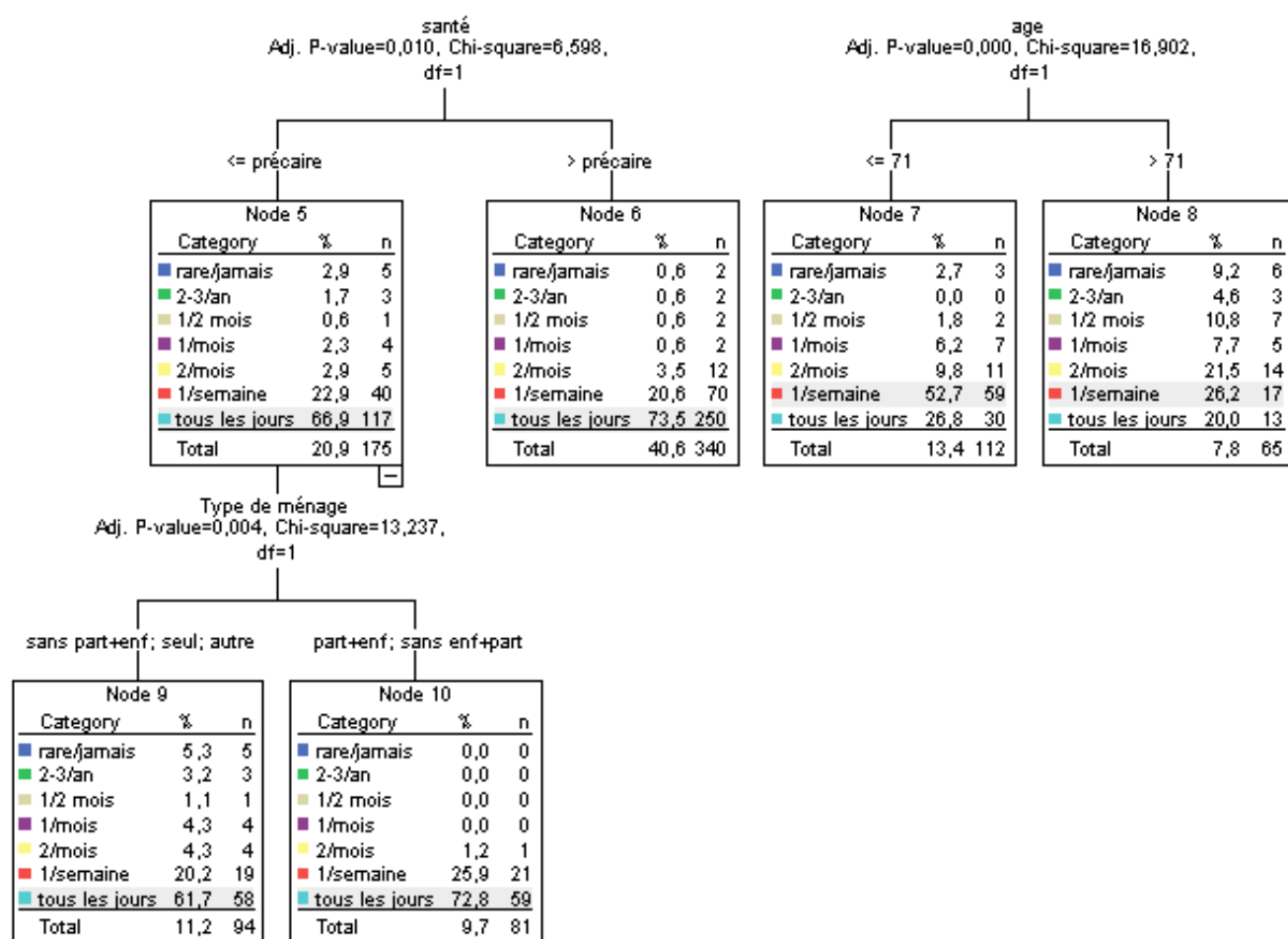
Partie A : 3 premiers niveaux de l'analyse de segmentation



Source : enquête CIDIF ; n = 840 parents avec des enfants non-cohabitants

Graphique 5.1 : Analyse de segmentation - relation entre la fréquence des visites et la distance des logements (variables contrôlées : âge, sexe, santé et structure du ménage des parents)

Partie B : 3^{ème} et 4^{ème} niveaux de l'analyse de segmentation

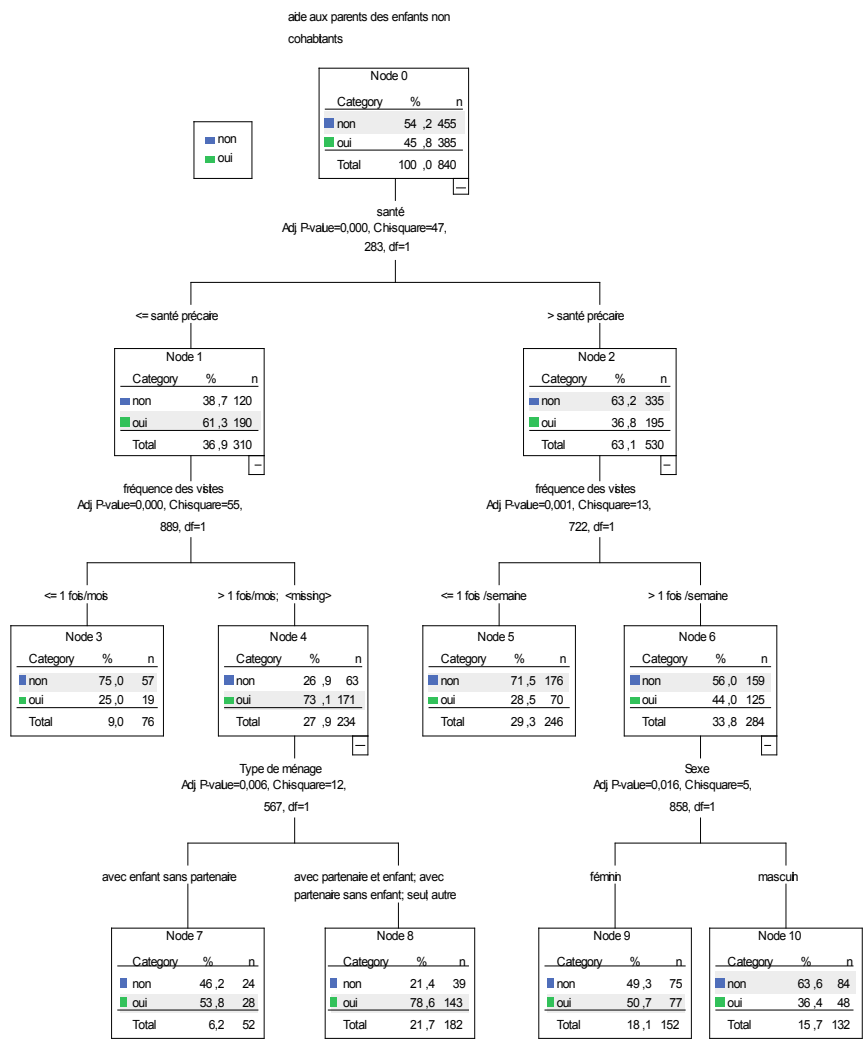


Source : enquête CIDIF ; n = 840 parents avec des enfants non-cohabitants

5.4.2 La structure d'opportunité de la relation et l'aide et l'assistance aux parents

Pour analyser l'impact de la structure d'opportunité de la relation sur les échanges intergénérationnels en contrôlant l'effet de l'âge, du sexe et de l'état de santé du parent ainsi que la structure de son ménage, nous avons refait une analyse de segmentation. Cette fois-ci, l'aide aux parents est la variable dépendante et la fréquence des visites est ajoutée aux variables indépendantes de l'analyse précédente (graphique 5.2).

Graphique 5.2 : Analyse de segmentation – relation entre l’aide dispensée aux parents et la structure d’opportunité de la relation (variables contrôlées : âge, sexe, santé et structure du ménage des parents)



Source : enquête CIDIF ; n = 840 parents avec des enfants non-cohabitants

L'état de santé des parents opère une première rupture dans notre échantillon de parents avec des enfants non cohabitants. Comme Gierveld et al (2001), nous constatons que les parents avec une santé précaire ont plus de chances d'être aidés que les parents en bonne santé.

Une fois pris en compte l'état de santé des ascendants, l'aide aux parents est « déterminée », au Portugal, par la fréquence des visites. Si la santé du parent est précaire, l'aide est plus probable quand les parents et les enfants se rendent visite plus d'une fois par mois. Si les parents sont en bonne santé, l'aide est plus souvent dispensée quand les visites ont lieu presque tous les jours. Dans les deux groupes, l'aide est donc associée positivement à la fréquence des visites. Ce résultat est corroboré par la recherche de Walker et al. (1993 :79).

Les parents avec une santé précaire qui voient assez souvent (plus d'une fois par mois) leurs enfants non cohabitants ont une probabilité moindre d'être aidés par ces enfants s'ils n'ont pas de partenaire et s'ils habitent déjà avec un enfant.

Cette deuxième analyse de segmentation confirme encore l'importance de l'aide apportée aux femmes par rapport à l'aide qui est dispensée aux hommes. En effet, les femmes en bonne santé qui reçoivent ou rendent visite à leurs enfants non cohabitants presque tous les jours, sont aidées plus souvent que les hommes, par leurs descendants.

Regardons maintenant quels sont les types d'aide aux parents les plus dépendants de la structure d'opportunité de la relation. À l'exception des

dons ou prêts d'argent, toutes les formes d'aide aux parents sont associées à la fréquence des visites ($p < 0,05$).

Tableau 5.16 : Mesure de l'association entre la fréquence des visites et le type d'aide apportée aux parents par les enfants non cohabitants

Type d'aide aux parents	chi carré	dl	p
Don ou prêt d'argent	5,37	6	0,497
Don en nature	12,65	6	0,049
Aide dans les travaux domestiques	19,21	6	0,004
Aide dans les travaux de bricolage et jardinage	15,81	6	0,015
Aide dans les courses ou démarches administratives	35,45	6	0,000
Accompagnement des parents lors de leurs sorties	29,30	6	0,000
Soutien moral	25,68	6	0,000

Source : enquête CIDIF ; n = 840 parents avec des enfants non-cohabitants

Les aides les plus fréquentes des enfants aux parents, le soutien moral et l'accompagnement des parents lors des sorties pour des raisons médicales ou administratives (voir le point 5.2.2.4 de ce chapitre) sont très nettement associées à la fréquence des visites :

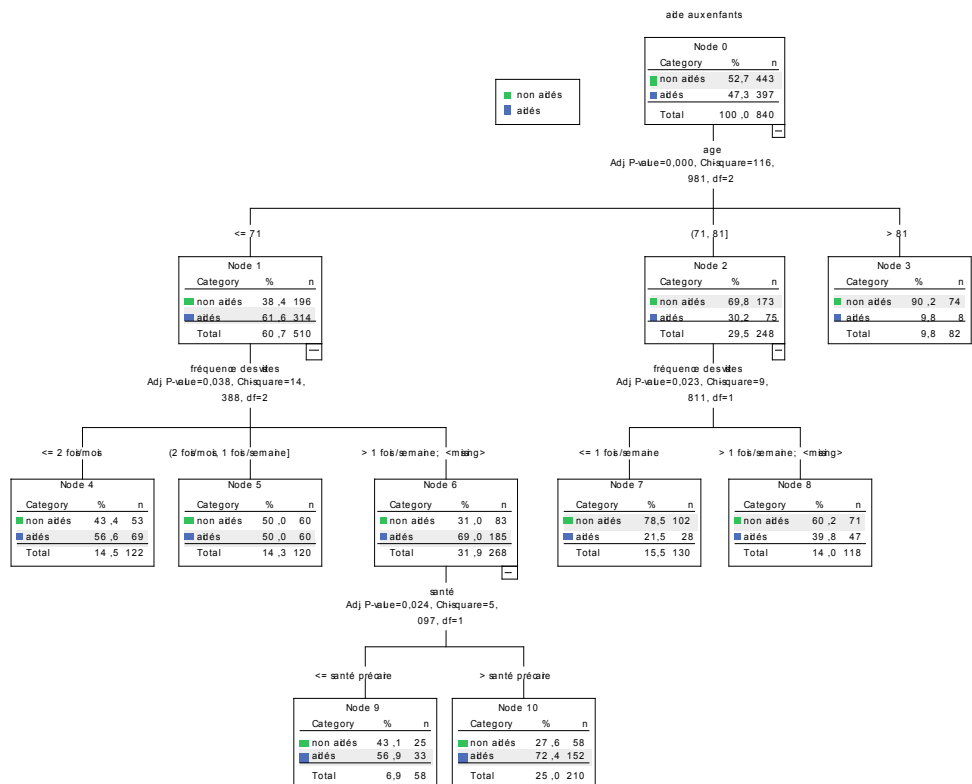
- 56,8% des parents qui reçoivent du soutien moral voient leurs enfants tous les jours ou presque et 22,6% les voient une fois par semaine (tableau non présenté);

- 55,4% des parents accompagnés par les enfants lors des sorties rencontrent ceux-ci tous les jours ou presque et 26,1% les rencontrent une fois par semaine (tableau non présenté).

5.4.3 La structure d'opportunité de la relation et l'aide et l'assistance aux enfants

Si on considère les parents dans leur rôle d'aidants (graphique 5.3), on constate que l'âge est le principal déterminant de l'aide qu'ils apportent à leurs enfants non cohabitants. Il est négativement associé à l'aide et à l'assistance aux descendants: 62% des parents de moins de 72 ans aident leurs enfants, mais 30% des septuagénaires, à peine, et 10% des octogénaires jouent le rôle d'aidants.

Graphique 5.3 : Analyse de segmentation – relation entre l’aide dispensée aux enfants non cohabitants et la structure d’opportunité de la relation (variables contrôlées : âge, sexe, santé et structure du ménage des parents)



Source : enquête CIDIF ; n = 840 parents avec des enfants non-cohabitants

Dans chaque groupe d’âge, la fréquence des visites, c’est-à-dire, la structure d’opportunité de la relation, « explique » le support des parents

âgés aux enfants adultes. Comme nous l'avons vu pour l'aide aux parents, le support aux enfants est plus probable quand la fréquence des visites est élevée.

Finalement, dans l'ensemble des parents les plus jeunes (moins de 72 ans) qui rencontrent leurs enfants tous les jours ou presque, la probabilité d'aider les enfants dépend de leur état de santé : une meilleure santé est associée à une plus grande probabilité d'être aidant de leurs enfants non cohabitants.

Quel type d'aide aux enfants est dépendant de la structure d'opportunité de la relation ? Le tableau 5.17 montre que l'aide dans les courses ou les démarches administratives, la garde des petits-enfants et le soutien moral sont associés à la fréquence des visites. On retrouve ici les deux formes d'aide les plus fréquentes : la garde des petits-enfants et le soutien moral (voir point 5.2.2.5 de ce chapitre). Elles sont positivement et très clairement associées à la fréquence des visites :

- 70,3% des personnes âgées qui gardent leurs petits-enfants rencontrent leurs enfants tous les jours ou presque et 17,4% les rencontrent encore une fois par semaine (tableau non présenté) ;
- 51,3% des parents qui soutiennent moralement leurs enfants les voient tous les jours ou presque et 20,9% les voient une fois par semaine (tableau non présenté).

Tableau 5.17 : Mesure de l'association entre la fréquence des visites et le type d'aide apportée aux enfants non cohabitants

Type d'aide aux enfants	chi carré	dl	p
Don ou prêt d'argent	9,89	6	0,129
Don en nature	5,27	6	0,510
Aide dans les travaux domestiques	5,34	6	0,501
Aide dans les travaux de bricolage et jardinage	6,86	6	0,334
Aide dans les courses ou démarches administratives	13,51	6	0,036
Garde des petits-enfants	64,08	6	0,000
Soutien moral	14,54	6	0,024

Source : enquête CIDIF ; n = 840 parents avec des enfants non-cohabitants

Dans quelle mesure, les contacts fréquents entre les parents et leurs enfants adultes s'expliquent par la garde des petits-enfants ? Pour répondre à cette question, nous avons repris l'analyse de la relation entre le soutien moral et la fréquence des visites dont l'association était statistiquement significative, en distinguant les parents en fonction de la garde des petits-enfants. Nous retrouvons une association significative entre le soutien moral et la fréquence des visites dans l'ensemble des parents qui ne gardent pas leurs petits-enfants (Chi carré = 14,27, dl=6, p=0,027)⁴³. Ces petits-enfants ne seraient ainsi la seule explication des contacts fréquents entre parents et enfants adultes.

⁴³ Cette analyse ne peut pas être élargi à la relation entre la fréquence des visites et l'aide dans les courses et les démarches administratives (où nous avons observé aussi une association significative entre variables) car les petits chiffres ne le permettent pas.

5.5 Conclusions

- Le taux de co-résidence intergénérationnelle au Portugal des personnes de 55 ans et plus est de 39,8%, valeur qui situe bien le pays dans l'ensemble des pays de l'Europe du Sud où le phénomène est nettement plus fréquent que dans les pays de l'Europe du Nord et de l'Europe Occidentale.
- Il y a des inégalités de genre dans le partage intergénérationnel du logement. Les femmes de 55 ans et plus cohabitent moins souvent que les hommes du même groupe d'âge avec leurs enfants (taux de co-résidence du sexe féminin = 38% ; taux de co-résidence du sexe masculin = 43%). Par ailleurs, les filles sont plus présentes que les fils dans les situations de partage du logement qui profitent surtout aux parents, comme les situations de cohabitation sans interruptions à un âge élevé des parents et les situations de re-cohabitation.
- À dimension de la population contrôlée, les mères qui cohabitent avec un enfant sont plus nombreuses que les pères à recevoir de l'aide des enfants non cohabitants et elles sont soutenues par un plus grand nombre d'enfants où les filles se trouvent surreprésentées. On peut donc affirmer que la lignée féminine se soutient plus que la lignée masculine.
- L'aide intergénérationnelle a surtout un sens descendant : plus de 40% des enfants sont aidés ou ont été aidés par les parents, mais

ne rétribuent pas cette aide au présent. Il y a 25% d'enfants engagés dans des relations d'entraide mutuelle synchrone ou asynchrone avec les parents et une minorité d'enfants qui aide les parents sans avoir reçu ou sans recevoir de l'aide en contrepartie. L'aide passée et, encore plus, l'aide présente des parents déterminent l'aide dans le sens ascendant. Les garçons seraient moins altruistes que les filles car ils ont moins tendance à aider s'ils ne reçoivent pas de l'aide au présent et cela même s'ils ont reçu, éventuellement, de l'aide dans le passé.

- Les formes d'aide les plus fréquentes au profit des parents âgés sont le soutien moral et leur accompagnement dans les sorties pour des raisons médicales ou administratives. Les aides dans les courses et les démarches administratives et les aides dans les petites réparations à la maison ou dans les travaux de jardinage bénéficient encore à une proportion importante de parents. Au contraire, les dons en argent ou en nature sont peu nombreux. Dans une analyse par genre, on observe des différences statistiquement significatives dans le groupe des parents cohabitants en ce qui concerne les aides dans les courses et démarches administratives aussi bien que dans l'accompagnement dans les sorties. Dans le groupe des parents non cohabitants, il y a des différences significatives en ce qui concerne une forme d'aide peu fréquente: les dons ou prêts d'argent aux parents. Il y a une discrimination positive des mères dans toutes les situations signalées.

- Toujours dans l'aide des enfants aux parents, on retrouve une dichotomie claire entre les tâches considérées comme typiquement féminines (ménage, linge, cuisine), assumées par les filles et les tâches à connotation masculine (petites réparations à la maison), prises en charge par les fils. La relation privilégiée entre mère et fille sort renforcée de l'analyse de la relation du parent avec chacun de ses enfants.
- Plus de la moitié des enfants non cohabitants reçoit du soutien moral de leurs parents. L'assistance des parents âgés est encore fréquente au niveau de la garde des petits-enfants et au niveau des dons en argent et en nature. Par contre, l'aide en travaux domestiques, en petites réparations à la maison et dans les courses est négligeable. Toutefois, ces services étaient importants dans l'aide des enfants aux parents. On remarque qu'à l'exception du soutien moral, qui est la forme d'assistance mutuelle, par excellence, les parents n'aident pas leurs enfants de la même façon dont ils sont aidés par eux. Les dons en argent et en nature bénéficient surtout aux enfants tandis que l'aide en services (travaux domestiques, petites réparations et courses ou démarches administratives) profite davantage aux parents. Finalement, il y a des formes d'aide déterminées par les besoins spécifiques de chacune des générations : les parents nécessitent de l'assistance de leurs enfants lors des visites médicales ou des sorties pour des démarches administratives tandis que les enfants adultes comptent sur les parents pour la garde des enfants en bas âge.

- La garde des petits-enfants et le soutien moral discriminent en fonction du genre. Les grands-parents du sexe masculin prennent en charge les enfants de leurs filles plutôt que de leurs fils et les mères cohabitantes soutiennent moralement plus leurs filles non cohabitantes que leurs fils.
- On peut conclure à l'existence d'inégalités de genre dans les relations intergénérationnelles d'aide et d'assistance dans le sens ascendant et descendant. D'une façon générale, mères et filles s'appuient mutuellement plus que les autres membres de la famille nucléaire.
- À santé contrôlée, la solidarité fonctionnelle envers les parents dépend de la structure de leur ménage. Les chances de se faire aider par les enfants sont 3,2 fois plus importantes pour les personnes âgées qui habitent avec un partenaire (sans enfants) que pour celles qui vivent en solo. Vivre avec un partenaire fait d'ailleurs toute la différence, car les personnes âgées qui habitent avec un partenaire et un ou plusieurs enfants ont, elles aussi, 2,4 fois plus de chances d'être aidées par leurs enfants non cohabitants que les individus qui vivent seuls ou qui habitent avec un enfant mais n'ont pas de partenaire.
- De même, les chances d'aider un enfant dépendent de la présence d'un partenaire dans le ménage. Quand on contrôle le sexe, l'âge et la santé des individus, les chances d'aider un enfant non cohabitant sont 20 fois plus importantes pour les parents qui vivent avec un partenaire sans enfants et elles sont 18 fois plus

importantes pour ceux qui habitent avec un partenaire et un enfant que pour ceux qui vivent en solo.

- La fréquence des rencontres entre les parents âgés et leurs enfants adultes est négativement associée à la distance entre les logements respectifs.
- Pour les individus dont les logements sont proches (distance égale ou inférieure à 15 minutes), la fréquence des visites dépend encore de l'état de santé du parent et de la structure du ménage : les parents avec une santé précaire et sans conjoint ou qui vivent en solo voient moins souvent leurs enfants. Ces résultats sont préoccupants car il y a un cumul de facteurs qui favorisent l'isolement familial malgré la proximité des logements.
- Quand les logements des parents et des enfants se trouvent à une distance moyenne (à plus de 15 minutes et moins de deux heures de transport), la fréquence des visites dépend nettement de l'âge des parents. Les parents plus âgés voient moins souvent leurs enfants que les parents de moins de 71 ans. Il y a donc un plus grand isolement familial des individus les plus âgés.
- L'aide que les enfants non cohabitants apportent aux parents dépend, en premier lieu, de l'état de santé de ces derniers. Les parents avec une santé précaire reçoivent plus d'aide que les parents en bonne santé. Ensuite, l'aide est associée positivement à la fréquence des visites. Après l'état de santé et la fréquence des visites, « l'explication » de l'aide aux parents se situe au niveau de la structure du ménage et du sexe du parent. Les parents sans

partenaire qui habitent avec un enfant, d'une part, et les individus du sexe masculin, d'autre part, ont moins de chances d'être aidés par les enfants non cohabitants.

- Une fois contrôlé l'état de santé du parent, la structure d'opportunité de la relation, ou plus concrètement, la fréquence des visites, « explique » l'aide des enfants à leurs parents. L'aide est d'autant plus probable que la fréquence des visites est élevée.
- Les aides les plus fréquentes des enfants aux parents, le soutien moral et l'accompagnement des parents lors des sorties pour des raisons médicales ou administratives sont très clairement associées à la fréquence des visites.
- Si on considère les parents dans leur rôle d'aidants, on constate que l'âge est le principal déterminant de l'aide qu'ils apportent à leurs enfants non cohabitants. Il est négativement associé à l'aide et à l'assistance aux descendants.
- Dans chaque groupe d'âge, la fréquence des visites, c'est-à-dire, la structure d'opportunité de la relation, « explique » le support des parents âgés aux enfants adultes. Ce support est plus probable quand la fréquence des visites est élevée.
- L'aide dans les courses ou démarches administratives et les deux formes d'aide aux enfants les plus fréquentes - la garde des petits-enfants et le soutien moral - sont associés à la structure d'opportunité de la relation (fréquence des visites).